CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E214** **VALABLE JUSQU'AU** **03/03/2027**

ÉDITÉ LE 23/12/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/1958

Forme juridique : SA

Capital : 100 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LONGEVILLE LES METZ

Siret : 359 800 539 00017

Code NACE : 4332C

Numéro caisse de congés payés : 4020124-001-

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 1254000/002205717/0

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 1254000/002205717/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2025

Raison sociale : R. FLUCKLINGER

123 BOULEVARD SAINT-SYMPHORIEN
57050 LONGEVILLE-LES-METZ

Téléphone : 03 87 66 60 25 **Fax :** 03 87 50 76 05

Portable : 06 07 68 83 06

Responsabilité légale :
FLUCKLINGER JEROME DIRECTRICE GENERALE / FLUCKLINGER PATRICK PRÉSIDENT CONSEIL D'ADMINISTRATION

Site Internet : http://www.flucklinger.com

E-mail : contact@flucklinger.com

Effectif moyen : 59 **Tranche de classification :** EFF4 **Chiffre d'affaires H.T. :** 10 358 695 **Tranche de classification :** CA7

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
4323	Fabrication et pose de menuiserie intérieure en bois (Technicité supérieure)	44	04/03/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

23/12/2025 14:00

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.